

- (1) Pour les femmes mariées ou veuves : nom de la jeune fille
(2) Tout changement de responsable doit faire l'objet d'une information à la CNaPS

File : SIG.rar[DIMM_Gens_Maison_VF.docx]

CONCERNANT LES PRESTATIONS FAMILIALES

VIREMENT BANCAIRE }
OMD } (4)

(4) Rayer les mentions inutiles